à ne pas modifier dans ses états le régime gouvernemental alors établi. Les ministres du roi Ferdinand auraient répondu qu'une période de trente-trois ans a modifié bien des choses, et que les Puissances contractantes en 1815 ne se sont pas abstenues de modifier les traités toutes les fois qu'elles y ont trouvé leur convenance.

On ajoute d'autre part que M. de Bussières, ambassadeur de France à Naples, était arrivé dans cette ville et qu'il s'était immédiatement mis en communication avec lord Minto pour engager les Siciliens à accepter la Charte qui venait de leur être octroyée.

L'amnistie qu'on avait annoncée a été publiée le 23 janvier :

« FERDINAND II, etc.

« Art. 1er Nous accordons grâce entière à tous les condamnés et détenus politiques du royaume.

« Art. 2. Sont compris dans cette grâce le prêtre don Giovanni Krimy, le chanoine don Paolo Pellicano, Giovanni Andrea Romeo, Stefano Romeo, Giuseppe Miranda (d'Ariano), don Vincenzo de Ninno, don Vincenzo Mauro, Giuseppe Scala, lesquels toutefois, pour raison de tranquillité publique, resteront confinés dans une île, jusqu'à nouvelle résolution de notre part, etc. »

A Rome, le gouvernement Pontifical entre chaque jour plus avant dans la voie du progrès. Nous avons déjà annoncé que le ministère de la guerre venait d'être confié à un laïque; nous apprenons aujourd'hui que les ministères de la justice, du commerce et de la police ont été également sécularisés dans les premiers jours de février.

Le 11 du même mois, Pie IX a adressé au peuple romain, une proclamation par laquelle, après lui avoir rappelé tous les bienfaits dont il lui est redevable, Sa Sainteté, tout en se montrant disposée à faire plus encore, déclare être prête en même temps à résister, avec l'appui des institutions dont il a doté ses Etats, à toutes prétentions et à toute demande contraire à Ses devoirs et à la prospérité de ses sujets.

Appréciant ensuite les efforts que font les partis extrêmes pour agiter l'Italie avec l'épouvantail de la guerre, Pie IX rassure le peuple romain en lui disant :

« Et d'ailleurs Chef et Pontife suprême » de la Sainte Religion Catholique, n'aurions-nous pas pour défenseurs, si nous » étions injustement attaqués, d'innombrables enfants qui soutiendraient la maison » du Père, centre de l'Unité Catholique? » Le plus grand don du Ciel envers l'Italie » est celui que trois millions à peine de » nos sujets aient deux-cent millions de » frères de toutes nationalités et de toutes » religions. Ce fut bien là, en d'autres » temps, et lors du bouleversement de tout » l'Empire romain, que Rome trouva son » salut, et c'est grâce à cela que ne s'accomplit jamais la ruine entière de l'Italie! »

NOUVELLES DIVERSES.

Hier, vendredi, S. M. le Sultan s'est rendu avec sa suite ordinaire à la mosquée de Bechiktache, pour y assister à la prière de midi.

— Mardi dernier, S. M. le Sultan accompagné de S. A. le grand-maître de l'artillerie Ahmed Fethi pacha et de quelques uns des officiers de Sa maison, est allé passer quelques heures au Tekké des Derviches tourneurs de Péra. En sortant du Tekké, S. M. a traversé à Cheval la grande rue de Péra pour se rentrer à son palais de Tchéragan.

— Le grand dîner diplomatique que S. A. le Grand-Vézir donne en l'honneur de l'ambassadeur de la cour de Rome, aura lieu demain, dimanche.

— On annonce que l'hôtel des monnaies prépare en ce moment de très riches cadeaux que S. M. le Sultan se propose d'offrir au Souverain Pontife.

— Des cadeaux doivent être également offert par le Sultan à S. M. la reine d'Angleterre.

— Lundi dernier, dans la matinée, le ministre d'Angleterre, lord Cowley, s'est rendu à Constantinople chez le ministre des affaires étrangères, A'ali pacha, avec lequel il a eu une longue conférence.

— On sait que les réceptions ordinaires de l'ambassade de France ont lieu le mardi. De nombreuses invitations ont été faites pour mardi prochain, et nous présagent pour ce jour-là une soirée des plus brillantes.

— Jeudi dernier, l'ambassadeur de la cour de Rome est allé rendre visite à S. A. le ministre de la guerre, Saïd pacha, et à l'ambassadeur extraordinaire de Perse, Mirza Méhémet-Ali khan. Le ministre de la guerre s'est levé pour recevoir Monseigneur Ferrieri, l'a fait asseoir à la place d'honneur, s'est excusé de ne pas être allé le premier lui faire visite en alléguant ses nombreuses occupations, enfin il lui a fait l'accueil le plus cordial et le plus empressé, et lorsque l'ambassadeur s'est levé pour prendre congé, le ministre de la guerre l'a accompagné jusqu'à l'escalier.

— Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier numéro, le Patriarche arménien-catholique a donné, jeudi dernier, dans la maison de Pekmez-Oghlou Agob, un grand dîner en l'honneur de l'ambassadeur du St-Siége. Ce dîner a été très-brillant, parfaitement ordonné, et le service habilement dirigé par l'ordonnateur de la fête, M. Lapierre, a été servi avec beaucoup de ponctualité. Nous citerons, parmi les invités, l'ambassadeur du St-Siége, toutes les personnes attachées à sa mission, et les deux Mihmandars de la Porte, MM. Séraphin Manasse et Don Stefano; le Marquis Di Negro, commandant du *Tripoli*; le Comte d'Angrogna et le prince de Podenas; le ministre des affaires étrangères, A'ali pacha; le chef du bureau de l'Amedji, Fuad éfendi; le directeur de la chancellerie du Divan, Chewket bey; le secrétaire des affaires étrangères, Tevfik éfendi; le premier drogman de la Porte, Emin éfendi; l'introducteur des ambassadeurs, Kiamil bey; le chef du bureau de la correspondance des affaires étrangères, Saïd éfendi; le sous directeur de la Chancellerie du Divan, Afif bey; et le Muhurdar du ministre des affaires étrangères, Khaïr éfendi.

L'archevêque de Pétra, Mgr Hillereau, accompagné de son secrétaire, M. C. Testa; le patriarche des Melkites, Mgr Mazloum.

Parmi les notables de la communauté arménienne catholique : MM. Garabet et Mihran Duz; Allah-Verdi-Oghlou, Abraham et son neveu Joseph; Ovannès Tinguir; Ovannès Couyoumdjian; Keldji Oghlou Vitcen; Daoud Oghlou Usep; Keutché-Oghlou Artin et Bedros; Aznavour-Oghlou Kevork; le docteur Manouel et Pekmez-Oghlou Agop.

La place d'honneur, à droite, était occupée par le patriarche arménien-catholique, ayant à sa droite l'ambassadeur de Sa Sainteté, et à sa gauche, le ministre des affaires étrangères; la place d'honneur, à gauche, était occupée par M. Garabet Duz ayant à sa droite Mgr Mazloum, et à sa gauche, Mgr Hillereau.

A la fin du dîner, le patriarche arménien-catholique a porté un toast à la santé du Souverain Pontife, et l'ambassadeur de la cour de Rome y a répondu par un toast à la santé de S. M. I. le Sultan.

Ce dîner a été suivi d'une soirée à laquelle étaient invités tous les notables de la communauté arménienne-catholique.

— L'ambassadeur de la Cour de Rome informé de la maladie de la Sultane-Mère, envoya la semaine dernière au palais Impérial de Tchéragan un officier de son ambassade pour demander des nouvelles de l'auguste malade. La Sultane-Mère informée de cette circonstance, s'est montrée extrêmement sensible à l'attention de l'ambassadeur et Elle a chargé le Guezlar-agassi (chef des eunuques) de lui en témoigner sa reconnaissance. Le Guezlar-agassi a envoyé à cet effet chez l'ambassadeur un officier de la Sultane-Mère et aujourd'hui Monseigneur Ferrieri se rend au Tchéragan où il sera reçu par le Guezlar-agassi.

— Hier, le patriarche arménien non-uni s'est rendu à Péra chez l'ambassadeur du Souverain Pontife, pour lui rendre la visite qu'il en avait reçue.

— L'ambassadeur de la Cour de Rome fera, dit-on, une visite à Ste-Sophie dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— Un *Memorandum* relatif à l'obligation de passer tous les contrats de location devant l'autorité locale, vient d'être remis à tous les chefs de mission. Nous en donnerons la traduction dans notre prochain numéro.

— C'est par le paquebot français arrivé jeudi dernier, qu'on a reçu la nouvelle que le roi Charles Albert avait spontanément accordé à ses sujets une constitution. Dans la soirée du même jour, tous les sujets sardes résidant à Constantinople se sont rendus, à cette occasion, chez le chargé d'affaires de Sardaigne, M. le baron Tecco, pour lui présenter leurs félicitations.

— Nous avons annoncé qu'un grand banquet avait été donné par une notable portion de la colonie italienne pour fêter la constitution napolitaine. Un nouveau banquet plus nombreux encore que le précédent doit avoir lieu en l'honneur des Constitutions de Sardaigne et de Toscane.

— Les événemens de l'Italie ont excité dans bien des têtes une ardeur de patriotisme que nous comprenons, mais que tout le monde ne partage pas. Croirait-on qu'à Constantinople même il en est résulté des querelles et qu'il a fallu toute la vigilance des chancelleries étrangères et des autorités locales pour prévenir des désordres peut-être plus sérieux. Un jeune capitaine Toscan, génois d'origine, dont le navire était retenu ici par les vents contraires, se rendit à Buyukdéré avec son uniforme de garde national, en compagnie de quelques uns de ses amis. Là, il se promenait en chantant des chansons patriotiques, en y ajoutant, assure-t-on, bien que ce fait soit encore contesté, des paroles inconvenantes à l'égard de l'empereur Ferdinand et de son premier ministre. Un esclavon voulut faire cesser ces chants, et après avoir échangé des paroles très vives, on en vint aux voies de fait. Les choses, pourtant, n'allèrent pas très loin; on sépara les combattants, mais loin de se calmer, l'irritation prenait de plus grandes proportions. Les esclavons de Buyukdéré, qui sont nombreux, prirent parti pour leur compatriote, et quelques matelots autrichiens se joignirent à eux. Le Toscan courait un danger réel lorsque les chancelleries d'Autriche et de Toscane, heureusement prévenues, avisèrent l'autorité locale, et prirent, de leur côté, des mesures efficaces pour prévenir de plus graves désordres. Une enquête a lieu, en ce moment, sur toutes les circonstances de cette affaire.

Un des jours de cette semaine, des matelots sardes réunis dans un café de Galata, faisaient exécuter sur un orgue l'hymne à Pie IX. Des marins autrichiens passent et veulent faire cesser l'hymne : une rixe s'ensuit, et comme heureusement personne n'était armé, il n'en résulta rien de bien sérieux. Seulement, à la suite de cette rixe, il était à craindre que quelque nouvelle rencontre n'eût lieu, et en effet, on ne tarda pas à apprendre que les marins s'étaient donné rendez-vous pour le dimanche suivant, et qu'ils devaient être armés. Aussitôt que la chancellerie de Sardaigne en fut prévenue, elle s'empressa de donner des ordres, et demain tous les matelots sardes des navires de commerce seront consignés à bord.

— On lit dans le *Staats Courant*, journal de La Haye :

« M. Stefano Argenti a été nommé, par décret de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, en date du 29 novembre dernier, vice-consul à Galatz. »

— On écrit de Cherbourg, le 6 février, que le préfet maritime a reçu ordre de faire tenir prêtes à partir pour la Méditerranée la frégate mixte la *Pomone* et la corvette à vapeur le *Chaptal*.

— M. Layard, l'auteur des fouilles de Nemrod et dont les découvertes archéologiques excitent à un si haut degré l'attention du monde savant, vient d'être nommé attaché payé de l'ambassade britannique à Constantinople. M. Layard sera adjoint au major Williams, l'ancien plénipotentiaire anglais de la conférence d'Erzeroum, pour la délimitation des frontières entre la Turquie et la Perse. — On annonce qu'à son passage à Paris, M. Layard a été nommé correspondant de l'Institut.

— Le roi de la Grèce a nommé commandeur de l'ordre royal du Sauveur M. Alexandre, inspecteur-général de l'Université de France, qui a visité, il y a deux ans, les écoles de l'Orient, et sur les rapports duquel l'école française d'Athènes a été fondée.

— On se rappelle qu'il y a quelque temps, le peuple a brûlé à Florence un des numéros du *Journal des Débats*; à Turin, le ministre des affaires étrangères de France, M. Guizot, qui ne s'en porte pas plus mal, a été brûlé en effigie sur la place publique.

— Le paquebot français la *Vedette*, qui vient reprendre la station de Constantinople, se trouvait à Messine au moment où le paquebot-poste arrivé jeudi traversait le détroit. La *Vedette* devait continuer le lendemain sa route pour Constantinople, où elle est attendue d'un jour à l'autre.

— On nous écrit des Dardanelles :

« Le paquebot à vapeur de la compagnie Rostand, l'*Oronte*, commandé par le capitaine Chausse s'est dévoué, il y a deux jours, en portant secours, par un temps affreux à un navire anglais qui venait d'échouer à quelques milles des Dardanelles, et qui faisait des signaux de détresse. C'est par une forte tempête que le capitaine Chausse, ne consultant que son courage, s'est approché de ce navire et a cherché, pendant plusieurs heures et par tous les moyens, à le mettre à flot, mais la tempête ayant acquis plus d'intensité, il fut obligé, dans la crainte de compromettre son paquebot, de renoncer à sa périlleuse entreprise et de continuer sa route. Nous ne savons encore si le navire échoué a pu se relever ou s'il s'est perdu définitivement. Il n'en reste pas moins acquis que la conduite, toute dévouement, du capitaine Chausse dans cette circonstance mérite les plus grands éloges. »

— Les personnes qui ont pris et celles qui désireraient prendre des billets pour la Loterie des pauvres, de N. D. de la Providence, sont prévenues que le tirage n'aura lieu que le mercredi, 19 avril, à midi précis.

La reine des Français a bien voulu s'associer à cette œuvre de bienfaisance en envoyant des lots.

— D'après un tableau publié par le bureau des timbres à Londres, plus de 4 millions de numéros du *Daily News* ont été vendus pendant l'année 1847 outre ceux servis aux abonnés.

Le mois de février n'ayant que 29 jours, notre prochain numéro ne paraîtra que le 6 mars.

Suite des secours donnés à la conférence de St-Vincent de Paul

MM. Boghos Duz, 230; Dannis, 200; Stef. Florio 230; C. Tinghir, 50. — Total 730.

En annonçant, dans notre dernière feuille la nouvelle que le nouveau roi de Danemark venait d'accorder une constitution à ses états, nous avons dit que nous donnerions l'ordonnance royale qui a été publiée à cet effet. La voici :

« Il a plu à S. M., en date de ce jour, d'adresser à la chancellerie le rescrit suivant :

« Dans le but de mettre à exécution l'arrangement des rapports publics qu'avait projetés notre père bien-aimé, S. M. Christian VIII, de glorieuse mémoire, que nous avions nous même conseillé, et que nous avons annoncé par notre lettre patente du 20 de ce mois, et dans notre désir que cette œuvre concoure au maintien de l'intégrité des différentes parties du pays et de leur union dans un ensemble bien organisé, nous avons résolu de prendre en considération l'introduction d'une Constitution qui soit de nature à assurer autant les droits inaliénables de notre couronne, qu'à garantir tous les droits de nos chers et fidèles sujets en général, et les droits et les intérêts particuliers des habitans des différentes parties de l'Etat.

« A ces fins, nous nous proposons d'établir des Etats communs pour notre royaume de Danemark et nos duchés de Sleswig et de Holstein, élus en nombre égal dans notre royaume et nos duchés, lesquels s'assembleront d'une manière régulière, à des époques fixes, par intervalles déterminés, dans les lieux qui seront ultérieurement désignés alternativement dans notre royaume et nos duchés. Les droits que nous attribuerons à ces Etats, sauf les dispositions ultérieures qui seront déterminées dans la loi constitutionnelle, consisteront dans le vote décisif pour le changement des impôts et de l'administration des finances, ainsi que dans la publication des lois touchant les affaires communes du royaume et des duchés. De plus, nous autoriserons lesdits Etats à nous présenter des propositions touchant les objets de leur sphère d'activité, qui concernent immédiatement les intérêts communs du royaume et des duchés.

« Par cette constitution des Etats que nous voulons établir en vertu de la libre plénitude de notre pouvoir royal, il ne sera rien changé dans les ordonnances générales du 28 mai 1831, dans les ordonnances du 15 mai 1834, touchant l'organisation des Etats provinciaux dans notre royaume et dans nos duchés de Sleswig et de Holstein, ni dans l'union actuelle de ces duchés, ni dans les rapports de nos duchés de Holstein et de Lauenbourg avec la confédération germanique, ni dans la Constitution de ce dernier duché, ni dans l'organisation de l'Althing de notre pays d'Islande, établie par l'ordonnance du 8 mars 1843. Enfin la loi de la Constitution contiendra des dispositions convenables pour protéger également la langue danoise et la langue allemande dans les districts mixtes du duché de Sleswig.

« Avant que nous donnions force de loi aux dispositions qui seront contenues dans la nouvelle Constitution, nous les soumettrons au mûr examen d'hommes intelligens et experts qui jouissent de l'estime et de la confiance de leur concitoyens. Pour donner à nos chers et fidèles sujets une preuve de notre très-haute confiance, nous laisserons le choix de la majorité aux différentes catégories des membres siégeant dans les assemblées des Etats provinciaux, par droit d'élection, ainsi qu'au clergé, aux prélats et aux propriétaires faisant partie du corps équestre dans nos duchés de Sleswig et de Holstein, et aux Consistoires des Universités de Copenhague et de Kiel.

« A cet effet, pour ce qui concerne d'abord notre royaume de Danemark, les députés de notre résidence royale de Copenhague et des villes de province nommés membres de notre fidèle assemblée des Etats provinciaux pour les diocèses du Zéland, de Fionie, de Laaland et de Falster, choisiront dans leur sein trois délégués : les députés de la classe des propriétaires de *Sædegaarde* (grands propriétaires) dans lesdits diocèses, choisiront parmi eux deux délégués, les députés des possesseurs de petites propriétés des mêmes diocèses en choisiront deux parmi eux. Les députés d'un membres de notre fidèle assemblée des Etats provinciaux du Jutland septentrional, pour les districts des villes, choisiront dans leur sein deux délégués; les députés des propriétaires des *Sædegaarde* (grands propriétaires) dans cette province en choisiront parmi eux deux, et les députés des possesseurs des petites propriétés de la même province, également deux; les évêques et les prévôts des susdits diocèses et de l'évêché d'Als et d'Ærøe, appartenant, sous le rapport ecclésiastique, au royaume, choisiront, dans tout le clergé de ces diocèses et dans cet évêché, deux délégués : les évêques et les prévôts du Jutland septentrional en choisiront deux dans tout le clergé de cette province, et dans les paroisses du duché de Sleswig, appartenant, sous le rapport ecclésiastique, à cette province, deux; et le Consistoire de l'Université de Copenhague en choisira un dans son sein.

« Quant à nos duchés de Sleswig et de Holstein, les membres de notre fidèle assemblée des Etats provinciaux du duché de Sleswig, appartenant à la catégorie des grands propriétaires, choisiront dans leur sein un délégué; les députés des villes et des autres districts de ce duché qui ont droit d'élection en nommeront deux; les députés des possesseurs des petites propriétés et des districts électoraux mixtes, également deux; les membres de notre fidèle assemblée des Etats provinciaux du duché de Holstein, appartenant à la catégorie des possesseurs des grandes propriétés choisiront deux délégués; les députés des villes et des autres districts de ce duché ayant le droit d'élection, deux; et les députés des petites propriétés, deux; le surintendant général et les prévôts du duché de Sleswig en choisiront un dans tout le clergé appartenant au duché sous le rapport ecclésiastique; le surintendant général et les prévôts du duché de Holstein, dans tout le clergé appartenant à ce duché de Holstein, en choisiront également un; les prélats et les propriétaires appartenant au corps équestre des duchés de Sleswig et de Holstein nommeront quatre délégués, le consistoire de l'université de Kiel un.

« Pour chaque classe des délégués il sera nommé un suppléant.

« Les élections qui doivent être faites par les diverses catégories des membres des assemblées des Etats provinciaux et par le clergé auront lieu dans notre ville de Rœskilde, aussitôt que chaque membre particulier de ces assemblées, et chaque évêque et prévôt en auront reçu l'ordre par un rescrit royal, pour les diocèses de Sélande, de Fionie et de Laaland-Falster, et l'évêché d'Als et d'Ærøe; pour le Jutland septentrional et les paroisses y appartenant du duché de Sleswig, les élections auront lieu dans notre ville de Viborg; pour le duché de Sleswig, dans notre palais de Gottorp; et pour le duché de Holstein dans notre ville d'Itzehoe, sous la direction des commissaires que nous nommerons à cette fin, et les élections se feront dans le courant de mars prochain, aux jours déterminés par lesdits commissaires.

« Les élections des prélats et du corps équestre et des deux consistoires de l'Université auront lieu de la manière habituelle, dans le courant du mois de mars.

« Quand les élections seront terminées et que le résultat en aura été porté à notre connaissance, nous nommerons, pour les adjoindre aux délégués, huit personnes dans notre royaume, quatre dans notre duché de Sleswig, et quatre dans notre duché de Holstein.

« Le nombre des personnes qui seront ainsi nommées, soit par nous, soit de la manière ci-dessus prescrite, et dont les noms seront ensuite portés à la connaissance du public, est vingt-six pour notre royaume de Danemark; pour nos duchés de Sleswig et de Holstein également de vingt-six; en tout cinquante-deux.

« Deux mois au plus tard après que les élections seront terminées, ces députés s'assembleront, au jour que nous déterminerons, dans notre résidence royale de Copenhague, et sous la présidence et sous la direction de quelques uns de nos plus hauts fonctionnaires, ils commenceront leurs travaux qu'ils auront à continuer jusqu'à ce que nous jugions à propos d'en ordonner l'achèvement. En outre, nous nous réservons, indépendamment du but spécial de leur convocation, de soumettre à leur examen, en commun, quelques affaires relatives à la législation et à l'administration qui, plus tard, seront mises en délibération dans les Etats provinciaux qui seront assemblés cette année, notamment l'établissement de la conscription générale, la régularisation du système monétaire, et des dispositions ultérieures touchant l'ordre où doivent être discutées les propositions privées dans les assemblées des Etats provinciaux. Dans les discussions, il sera loisible à chaque individu de se servir à son choix des deux langues du pays, et les procès-verbaux seront rédigés dans les deux langues par des employés que nous nommerons à cet effet. Les résultats des discussions nous seront ensuite rapportés par les personnes chargées de les diriger, pour que nous prenions une résolution royale.

« Si nous éprouvons une vive joie en achevant l'œuvre commencée par notre père défunt, notre satisfaction est doublée en pensant que nous pouvons publier cette résolution le jour de l'anniversaire de la naissance du Roi Frédéric VI, de glorieuse mémoire, et de rattacher ainsi le souvenir du fondateur de l'institution des Etats à l'entreprise qu'il a préparée par cette institution. »

« Ce qui est porté à la connaissance publique d'après les ordres du Roi.

« La chancellerie royale danoise, le 28 janvier 1848.

« SIEMANN, ORSTED, BERTSEN, HALM, AIDAREN, UNSELD. »

(Correspondances particulières.)

SYRIE. DAMAS, 2 *février*. — Le 24 du mois dernier, le harem de Rechid pacha, Seraskier d'Anatolie, est parti de Damas avec un temps épouvantable. Le froid a été tellement fort sur la route qui conduit à Beyrouth, que plusieurs personnes de sa suite en sont mortes, entr'autres un harem-aghassi.

Rechid pacha a quitté Damas le 27 du même mois, emmenant avec lui M. le Docteur Tognetti. Le même jour, est parti S. Exc. Omer pacha. Ces deux hauts fonctionnaires vont s'embarquer à Beyrouth à bord du bateau à vapeur ottoman, qui les y attend pour les conduire à Constantinople.

Hier au soir, deux filles et un jeune homme, tous trois Maronites, se sont présentés au Mehkémé, et ont embrassé l'Islamisme.

D'abondantes pluies ont eu lieu dans le courant de cette semaine. La neige tombée la nuit dernière, a mis le comble à la joie publique, car on en augure une année d'abondance.

On nous écrit d'Alep, qu'un tremblement de terre a eu lieu dans la nuit du 18 au 19 janvier, à 8 heures du soir, mais il n'y a pas fait de dommages. Les habitants en ont été quittes pour une oscillation très-prononcée.

JÉRUSALEM, 31 *janvier*. — Le nouveau patriarche latin, Mgr Valerga, a fait son entrée solennelle à Jérusalem le 17 janvier, favorisé par un beau ciel et au milieu du concours de toute la population catholique qui s'était portée à sa rencontre. On y remarquait aussi une députation d'israélites ayant en tête le khakam-bachi. Le pacha, Zarif Moustafa, interprète en ce cas-ci des sentimens de tolérance et de respect de son gouvernement pour tous les cultes, avait envoyé de son côté un cheval convenablement équipé et escorté d'une partie de ses gardes ou khavas. Les religieux de Terre Sainte sont venus la croix en tête et avec leurs surplis, recevoir aux portes de la ville le jeune prélat dont tous les regards admiraient l'air de dignité, si bien allié aux grâces de la jeunesse.

Nous espérons que sa venue mettra un terme aux empiétemens et aux vexations dont les latins sont les victimes. Le vol de l'étoile du sanctuaire de la Nativité à Bethléhem en est un récent et triste exemple. Nous savons positivement que la Sublime Porte, informée par S. Exc. l'ambassadeur de France, a ordonné la prompte réparation du délit commis contre les latins. Cependant on s'étonne que jusqu'à présent et après trois mois d'enquêtes et de perquisitions, les coupables n'aient été ni découverts ni punis, et que l'étoile dérobée ne soit pas remise à sa place. A ce sujet il circule même des bruits peu favorables à l'impartialité désintéressée que S. M. le Sultan recommande néanmoins si expressément aux représentans de son autorité. Dès que l'un d'eux sort des voies de la stricte équité, et prend parti en faveur d'un culte au détriment des droits d'un autre, il nous semble méconnaître les sages intentions de son gouvernement, et il s'expose nécessairement aux recours que la presse, grâces à la sagesse du gouvernement, offre comme appel près de l'opinion publique.

Le temps serait mieux employé, ce nous semble, à s'occuper des vrais intérêts du pays, c'est-à-dire à encourager l'agriculture, la multiplication des animaux servant au labour, ou des chevaux de belle race, à repeupler les villages ruinés par les guerres ou les oppressions précédentes, à entretenir les réservoirs et les canaux, causes de l'ancienne fertilité, à réprimer toute avanie commise contre la classe des paysans, afin d'accroître ainsi les revenus du trésor. Cette partie de l'empire n'a point l'air d'aisance ni de prospérité d'autres provinces pourtant moins favorisées de la nature. Cela ne peut s'expliquer par la seule influence de la chaleur, moindre d'ailleurs que dans d'autres climats, riches cependant et bien cultivés.

Un acte d'intolérance, inqualifiable aujourd'hui, s'est passé dernièrement dans la cour de la mosquée d'Omar. Un médecin anglais, appelé par un fonctionnaire malade, qui y logeait, courut lui porter ses soins. Ce n'était pas la première fois qu'il était appelé dans les mêmes lieux pour exercer son art. Mais cette fois, comme il sortait de chez le malade, ayant pris dans la cour un sentier plus rapproché de la mosquée, quelques fanatiques présents crièrent à la profanation, et tombèrent sur lui à coups de poings et de bâtons. Le malade apprenant que celui qui venait charitablement le visiter, était en péril, envoya son serviteur pour le défendre. Il nous semble indispensable que le pacha fasse tous ses efforts pour trouver et punir les coupables; car aujourd'hui les européens ne sortent qu'avec appréhension, et l'impunité ne pourrait qu'encourager dans certains quartiers de la ville, le renouvellement de pareils actes. Nous comptons dans cette circonstance sur le zèle et les bonnes intentions du Zarif Moustafa pacha.

BULGARIE. VARNA, 8 *février*. — Depuis le 5 du courant, le temps s'est de beaucoup adouci et nous avons eu l'arrivée de quelques navires attendus depuis deux mois. — Jusqu'à cette époque, le froid a été excessif à tel point que la surface de la mer était couverte de glaçons, et sans l'agitation de l'eau, il est probable que toute la rade se serait gelée. — Nous avons eu jusqu'à 11 degrés Réaumur au dessous de zéro. Les routes ont été tellement obstruées, que le courrier parti de Constantinople le 10 janvier, n'est arrivé ici que le 30 du même mois; celui parti le 17, est arrivé le 1er février, et celui parti le 24, est arrivé le 3 février; celui parti pour Galatz le 31 janvier, n'est pas encore de retour. — Nous avons eu la nouvelle que dans les Balkans, de Selimnô à Choumla, il y a eu 16 pieds de neige, et l'on a dû y placer 150 hommes pour frayer un passage aux courriers.

M. Marcopoly, nommé en dernier lieu agent commercial de Belgique, a arboré le pavillon belge pour la première fois, dimanche 6 février courant. — Ce même jour, il a reçu la visite de tout le corps consulaire et des principaux négociants de cette ville.

MOLDAVIE. GALATZ, 21 *janvier*. — Le jour de l'Epiphanie, malgré la neige qui n'a pas cessé un instant de tomber, la bénédiction annuelle des eaux a été célébrée ici avec la solennité d'usage en pareille ocasion.

Au milieu des glaces du Danube, on avait élevé un autel surmonté d'une grande croix faite avec une énorme glaçon. Tout près, on remarquait une issue, d'où on voyait s'échapper les eaux du fleuve. Une nombreuse affluence de monde tant en traîneau qu'à pied, s'était transportée sur les lieux pour assister à la cérémonie. La troupe de ligne en grande tenue ainsi que les cosaques à cheval étaient rangés en tenue de parade tout le long du fleuve.

Vers 10 heures du matin, arriva le clergé, précédé d'une foule de gens portant des bannières religieuses et des étendards qui se placèrent tout autour de l'autel.

Toutes les autorités civiles et militaires, malgré l'intensité du froid, assistèrent à la fête en grand uniforme.

La cérémonie commença au milieu du plus profond recueillement; ce fut un spectacle vraiment magnifique que de voir tout ce peuple rassemblé sur les glaces épaisses du Danube, sur lesquelles s'élevaient pittoresquement les nombreuses couleurs des drapeaux et des bannières.

Après quelques instants de prière, un des prêtres officians prit une petite croix en bois qu'il lança dans un bassin artificiel, cérémonie qui fut suivie de trois décharges de mousqueterie qui terminèrent la fête.

Autrefois, c'était la coutume que lorsque le prêtre jetait la croix dans l'eau, trois ou quatre individus sautaient dans le bassin, et celui qui la retrouvait, recevait une bonne gratification.

Après la fête, il y a eu grande course en traîneau à la promenade de la *Valle*, située sur les bords du Danube.

EXTERIEUR.

FRANCE. PARIS, 10 *février*. — Les dernières séances de la chambre des députés ont été consacrées à la discussion du dernier paragraphe de l'adresse dans lequel les banquets réformistes qui ont eu lieu dans ces derniers temps, sont fortement désapprouvés. La discussion durait depuis trois jours; il n'y avait pas encore eu de vote. Les orateurs de l'opposition n'ont pas été avares d'éloquence pour soutenir que les banquets réformistes étaient un droit aussi sacré que la Charte, et que c'était violer en quelque sorte la constitution que de ne pas les tolérer partout et toujours, quelques discours qu'on pût y tenir. — C'est là une thèse comme une autre, mais la thèse contraire a eu également ses orateurs, et il est fort possible que la chambre trouve qu'on a beaucoup trop abusé des banquets réformistes.

— Une lettre de Port-Vendres, relative à la perte du *Caméléon*, contient ce qui suit :

« Le feu s'était déclaré dans la soute au charbon, à 40 lieues de la côte d'Afrique. Après de vains efforts pour l'éteindre, l'état-major et l'équipage avaient dû quitter le navire sur ses embarcations et s'étaient réfugiés à Mahon, où ils sont encore. »